



LA RÉVOLTE FISCALE DES PME EN 2017

Depuis juillet 2017, les PME du Canada, de même que leurs conseillers sont totalement en désaccord avec leur ministre des Finances du Canada.

Un rappel historique nous permet de mieux cerner l'issue de cette révolte.

1^{ÈRE} RÉVOLTE FISCALE DES PME : 1969 à 1970

En 1969, un livre blanc sur la réforme fiscale au Canada était déposé en novembre.

Des économistes s'insurgeaient contre le fait que des PME incorporées payaient un taux d'imposition à la fois plus petit que les travailleurs autonomes qui ne pouvaient pas s'incorporer et aussi plus bas que les salariés, qui ne pouvaient, on peut bien le comprendre, s'incorporer.

Le livre blanc visait donc à abolir cette injustice fiscale entre le taux immédiat d'imposition d'une PME incorporée et les autres contribuables.

Aujourd'hui, on parlerait, au Québec d'un taux d'imposition de l'ordre de 19% contre des revenus taxés jusqu'à 53% : d'où l'injustice dénoncée par les économistes.

Cette proposition a soulevé **une énorme opposition**. Les auteurs parlaient d'une « *strong public resistance across Canada* ».

Le Ministre des Finances d'alors a pris parti en faveur des PME de la façon suivante :

« This government supports the view that entrepreneurial initiative should be encouraged through the tax system. The Canadian economy depends upon the creative business activity of small, growing businesses »

Ainsi, on a établi que les PME incorporées seraient assujetties aux règles suivantes :

1. Le taux effectif fédéral serait de 25%
2. La limite annuelle des profits taxés à ce taux serait de 50 000\$
3. La limite cumulative serait de 400 000\$: par exemple 8 ans à 50 000\$.

«Vous avez droit à tous les avantages que vous accorde la loi.» Lord Tomlin, House of Lords. 1936

1195, av. Lavigerie suit 180, Québec, Québec G1V 4N3

T/ (418) 656-1163 F/ (418) 656-1193

@/ conseils@fiscaliteplus.com

W/ www.fiscaliteplus.com

4. Une taxe spéciale de 12.5% sur les dividendes payés à même le revenu taxé au petit taux corporatif est même apparue en 1982

Par conséquent, l'argument de comparer la taxation entre les PME incorporées et les autres contribuables n'avait pas été plus loin qu'un énoncé économique.

Évidemment, des médecins de la Colombie-Britannique (1970) et leurs voisins de l'Alberta (1976) ont vite compris la situation.

C'est alors qu'on a vu ces 2 provinces être les premières à permettre aux professionnels, dont les médecins, de pouvoir s'incorporer afin de profiter du petit taux d'imposition des PME et du report d'impôt jusqu'au versement de dividendes.

2^{ÈME} RÉVOLTE FISCALE : 1979 à 1984

Le ministre des Finances a vu venir ces nouvelles PME incorporées qui ne pouvaient pas l'être auparavant et qui avaient peu d'employés.

Un nouveau concept fiscal est apparu afin d'exclure ces nouvelles PME.

On a donc introduit 2 sortes de PME, si on peut dire :

1. Les PME dites «professionnelles» furent ciblées comme telles.
Les professionnels incorporés suivants seraient taxés à 33% sur l'ensemble de leurs profits : les comptables, dentistes, avocats, médecins, vétérinaires et chiropraticiens qui avaient moins de 5 employés.
2. Les autres PME demeuraient taxées au petit taux.

Avec les mesures déjà annoncées depuis 1970, ces nouvelles mesures fiscales ont fait l'objet de discussions.

Devant la montée écrasante des critiques par les PME faisant face à tous ces concepts fiscaux dont le petit entrepreneur faisait les frais, une simplification des mesures fiscales s'imposait.

C'est ainsi que le 15 février 1984 beaucoup de mesures fiscales furent abrogées, dont celles concernant les professionnels incorporés.

En d'autres termes, ces derniers eurent droit au même traitement que les autres PME. Est-ce le lobby des associations professionnelles ? Est-ce que la Charte canadienne de 1982 était mise en cause ? On ne le sait pas.

Ce qu'on sait, c'est que les médecins de l'Ouest canadien ont continué de profiter du traitement favorable de la fiscalité des PME, sauf durant ces 5 années.

Quant au Québec et l'Ontario, il n'y avait pas de problème, car le droit à l'incorporation des professionnels n'existait pas : sauf pour les ingénieurs dont certaines corporations étaient cotées à la Bourse.

3^{ÈME} RÉVOLTE FISCALE : 2017

On peut dire que les gouvernements se sont suivis depuis 1985 jusqu'à 2017, soit un beau 32 ans de répit.

Le 17 juillet 2017, le Ministre Morneau, profitant des vacances d'été, annonce une série de mesures fiscales, après avoir déjà poursuivi la mise en application de nouvelles mesures fiscales fort épicées dont celles concernant les dividendes inter-sociétés pour les PME, en 2016.

C'en est trop pour les PME : la goutte qui fait déborder le vase s'en venait.

Le retour de vacances du Ministre est terrible, si on lit les critiques provenant des PME à travers le Canada en cet automne ensoleillé de 2017.

Le Ministre promet des mesures techniques qui permettront d'apaiser tous les contribuables révoltés.

Il faut avoir écouté la période des questions en Chambre pour comprendre comment la question de ces mesures « Morneau » est devenue un enjeu politique auquel les fiscalistes n'ont pas été habitués depuis plus de 30 ans : bref, du jamais vu.

L'incertitude fiscale fait en sorte que peu de fiscalistes peuvent donner l'heure juste pour leur client ayant incorporé leur entreprise.

C'est un chaos fiscal.

On parle de triple taxation et non plus de double taxation dans plusieurs cas.

CONCLUSION

Les taux d'imposition sont de 53% pour les particuliers et à la lumière des propositions du 18 juillet dernier, ces taux d'imposition pourraient même être à la hauteur de 73% pour les placements passifs des PME.

Du jamais vu.

Les particuliers sont aux abois.

Les PME ne savent plus où donner de la tête.

Le sage Tibère né à Rome en l'an 42 av. JC aurait répondu ce qui suit aux gouverneurs qui lui conseillaient d'augmenter les impôts :

« Le devoir d'un bon pasteur est de tondre le troupeau et non de l'écorcher ! »

Un Ministre à qui nous rappelions cette sagesse, eut celle d'ajouter :

« Il faut même lui laisser un peu de laine. »

Il faut dire que ce ministre était médecin de profession...

Son collègue, Ministre des Finances de l'époque, de nous ajouter cette réflexion quant à la responsabilité qui incombe à un gouvernement en matière fiscale relativement à la nécessité de préserver tout autant la paix économique que sociale :

«(...) et prélever les impôts comme le soleil, la rosée. » (Napoléon)

Enfin, il faut laisser passer la tempête. Le Canada n'est pas derrière ces mesures annoncées; les 21 000 mémoires déposés auprès du Ministre de Finances du Canada en sont une preuve irréfutable.

Comme nous le mentionnait un haut fonctionnaire lors du congrès des fiscalistes de la semaine dernière : **cette affaire-là est devenue politique.**

Daniel Massé, fiscaliste
Anne Potvin, fiscaliste

Ce 13 octobre 2017

Annexe

MINISTRES DES FINANCES 1968-2017

1968-1979 : PIERRE E. TRUDEAU

- Ministre des Finances

1. 1968-1972 Edgar John Benson
2. 1972-1975 John Napier Turner
3. 1975-1975 Charles Mills Drury (*Intérim*)
4. 1975-1977 Donald Stovel Macdonald
5. 1977-1979 Jean Chrétien

1^{ère} Révolte fiscale : 69-70

- Ministre du Revenu national

1. 1968-1968 Jean Chrétien
2. 1968-1970 Jean-Pierre Côté
3. 1970-1972 Herbert Eser Gray
4. 1972-1974 Robert Douglas George Stanbury
5. 1974-1975 Stanley Ronald Basford
6. 1975-1976 Jack Sydney George Cullen
7. 1976-1977 Monique Bégin
8. 1977-1978 Joseph-Philippe Guay (*Sénateur*)
9. 1978-1979 Anthony Chisholm Abbott

2^{ème} Révolte fiscale : 79-84

1979 : JOE CLARK (mai 79- février 80)

- Ministre des Finances John C. Crosbie
- Ministre du Revenu national Walter Baker

1980-1984 : PERRE E. TRUDEAU

- Ministre des Finances

1. 1980-1982 Allen MacEachen
2. 1982-1984 Marc Lalonde

- Ministre du Revenu national
 1. 1980-1982 William Rompkey
 2. 1982-1984 Pierre Bussières

1984 : JOHN NAPIER TURNER (juin-sept 84)

- Ministre des Finances Marc Lalonde
- Ministre du Revenu national Roy MaLaren

1984-1993 : BRIAN MULRONEY

- Ministre des Finances
 1. 1984-1991 Michael Holcombe Wilson
 2. 1991-1993 Donald Frank Mazankowski
- Ministre du Revenu national
 1. 1984-1985 Perrin Beatty
 2. 1985-1989 Elmer MacIntosh MacKay
 3. 1989-1993 Otto John Jelinek

1993 (JUIN – NOV) : KIM CAMPBELL

- Ministre des Finances Gilles Loiselle
- Ministre du Revenu national Garth Turner

1993-2003: JEAN CHRÉTIEN

- Ministre des Finances
 1. 1993 – 2002 Paul Martin
 2. 2002 - 2003 John Manley
- Ministre du Revenu national
 1. 1993 - 1996 David Anderson
 2. 1996 - 1997 Jane Stewart
 3. 1997 - 1999: Herb Dhaliwal
 4. 1999 - 2002 Martin Cauchon
 5. 2002 - 2003: Elinor Caplan

2003-2006 : PAUL MARTIN

- Ministre des Finances Ralph Goodale
- Ministre du Revenu national
 1. 2003-2004 Stan Keyes
 2. 2004-2006 John McCallum

2006-2015 : STEPHEN HARPER

- Ministre des Finances
- 2006-2014 Jim Flaherty
- 2014-2015 Joe Oliver
- Ministre du Revenu national
 1. 2006-2007 Carol Skelton
 2. 2007-2008 Gordon O'Connor
 3. 2008-2010 Jean-Pierre Blackburn
 4. 2010-2011 Keith Ashfield
 5. 2011-2013 Gail Shea
 6. 2013-2015 Kerry-Lynne Findlay

2015 À AUJOURD'HUI : JUSTIN TRUDEAU

- Ministre des Finances William Francis Morneau
 - Ministre du Revenu national Diane Lebouthillier
- 3^{ème} Révolte fiscale : 2017